

Annexe I : Tableau récapitulatif

Fiche 1 : Analyse de la conformité du projet d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP) par rapport au plan d'aménagement général "mouture 2011" (PAG)

Dénomination de la zone couverte par un même degré d'utilisation du sol

Zone d'habitation 1 (HAB-1) soumise à PAP

Le présent tableau est à établir pour chaque zone pour laquelle un même degré d'utilisation du sol est fixé moyennant des coefficients dans le PAG

Degré d'utilisation du sol fixé au niveau du PAG

Surface du terrain à bâtir brut de la zone concernée :

38.61 ares

Coefficients issus du PAG "mouture 2011" :

DL / 20 CUS / 0.70 COS / 0.40 CSS 0.60

Application des dispositions de l'article 29bis

a) Obligation de réalisation de logements abordables selon l'art.29bis :

non

Conformité de la surface construite brute à réserver au logement abordable

b) Part de la surface construite brute (SCB) à réserver pour le logement abordable (Log-abo) selon l'art.29bis :

0 %

c) SCB maximale à dédier au logement selon le PAP :

 m²

d) SCB maximale à dédier au Log-abo selon l'art.29bis :

 m²

Degré d'utilisation augmenté selon l'article 29bis(5)

e) Surface des fonds appartenant aux propriétaires visés à l'art.29bis(10) (p.ex. promoteur public) :

 ares

f) Pourcentage de la surface du terrain visé par une augmentation du degré d'utilisation du sol :

 %

g) SCB maximale admise selon le CUS fixé par le PAG :

 m²

h) SCB maximale qui n'est pas exclusivement destinée à du logement selon le PAG :

 m²

i) SCB supplémentaire admise selon l'art.29bis (10% de la SCB résultant du CUS fixé par le PAG pour les fonds visés à l'art.29bis(10) réduite de la SCB non destinée exclusivement au logement) :

 m²

j) SCB maximale admise pour le PAP selon le PAG et l'art.29bis

 m²

k) Rapport entre la SCB maximale admise pour le PAP et celle résultant du CUS fixé au PAG :

 %

l) Degré d'utilisation du sol fixé par le PAG augmenté

selon l'article 29bis, compte tenu du rapport issu du point k) :

DL / CUS / COS / CSS

Analyse de la conformité du PAP au PAG

Lot	Surface à bâtir nette		Nombre de logements		SCB totale		SCB destinée au logement			SCB réservée au logement abordable		Surface d'emprise au sol		Surface de sol scellée
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	exclusivement	minimum	maximum	minimum	maximum	maximum
1	10.03	ares		1 u.		988 m ²		988		0	m ²		402	710 m ²
2	5.04	ares		1 u.		389 m ²		389		0	m ²		109	220 m ²
3	3.39	ares		1 u.		312 m ²		312		0	m ²		130	245 m ²
4	3.33	ares		1 u.		312 m ²		312		0	m ²		130	190 m ²
5	4.63	ares		1 u.		298 m ²		298		0	m ²		127	275 m ²
6	6.17	ares		1 u.		322 m ²		322		0	m ²		151	280 m ²
7	0.49	ares		0 u.		0 m ²		0		0	m ²		0	49 m ²
8	0.04	ares		0 u.		0 m ²		0		0	m ²		0	4 m ²
9		ares		u.		m ²					m ²			m ²
10		ares		u.		m ²					m ²			m ²
11		ares		u.		m ²					m ²			m ²
12		ares		u.		m ²					m ²			m ²
13		ares		u.		m ²					m ²			m ²
14		ares		u.		m ²					m ²			m ²
15		ares		u.		m ²					m ²			m ²
16		ares		u.		m ²					m ²			m ²
17		ares		u.		m ²					m ²			m ²
18		ares		u.		m ²					m ²			m ²
19		ares		u.		m ²					m ²			m ²
20		ares		u.		m ²					m ²			m ²
21		ares		u.		m ²					m ²			m ²
22		ares		u.		m ²					m ²			m ²
23		ares		u.		m ²					m ²			m ²
24		ares		u.		m ²					m ²			m ²
25		ares		u.		m ²					m ²			m ²
26		ares		u.		m ²					m ²			m ²
27		ares		u.		m ²					m ²			m ²
28		ares		u.		m ²					m ²			m ²
29		ares		u.		m ²					m ²			m ²
30		ares		u.		m ²					m ²			m ²
Total	33.12	ares	0 /	6 u.	0 /	2,621 m²	0 /	2,621	0	0	m²	0 /	1,049	1,973 m²

Coefficients résultants du projet de PAP :

DL 0.000 / 15.540 CUS 0.000 / 0.679 COS 0.000 / 0.317 CSS 0.596 Log-abo 0.000 %

Conformité aux dispositions du PAG et à l'article 29bis :

oui oui oui oui oui oui

Données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Projet initié par élaboré par	M. et Mme Camille WURTH-IRRTHUM	N° de référence (à remplir par le ministère) Date de l'avis du Ministère Date d'approbation ministérielle	_____
	Kneip Ingénieurs-Conseils Sàrl		_____
	Bureau d'architecte Danielle Gherardi Sàrl		_____

Situation géographique	Organisation territoriale	
Commune	Junglinster	CDA
Localité	Godbrange	Commune prioritaire pour le développement de l'habitat
Lieu-dit	Rue du Cimetière	Espace prioritaire d'urbanisation
Equipements collectifs principaux existants dans la localité/quartier	Eglise catholique, centre culturel, cimetière	

Données structurantes du PAG	Servitudes découlant d'autres dispositions légales	
N° de référence du PAG	27C/022/2021	
Zone(s) concernée(s)	Zone HAB-1 soumise à PAP NQ	
	Environnement	400.00 / 850.00 / 950.00 m
	Distance par rapport à la zone protégée nationale et/ou communautaire	Natura 2000 / ZPIN RD27 / ZPIN ZH28
	Présence de biotope(s)	/
	Zone de bruit	/
	Voirie nationale (permission de voirie)	/
	Gestion de l'Eau (zones inondables)	/
	Sites et Monuments	/
	Inventaire suppl.	/
	Monument national	/
	Zone SEVESO	/
	Autres	

Terrain			
Surface brute	0.3861 ha	100 %	Surface cédée au domaine public communal
Surface nette	0.3312 ha	85.78 %	Taux de cession
			0.0549 ha
			14.22 %
Surface destinée aux voiries de desserte (publique ou ouverte au public)		0.0000 ha	0.00 %
Surface destinée à la zone résidentielle/zone de rencontre (20 km/h)		0.0463 ha	11.99 %
Surface destinée à la mobilité douce (publique ou ouverte au public)		0.0056 ha	1.45 %
Surface destinée au stationnement public		0.0030 ha	0.78 %
Surface destinée à l'espace vert public		0.0000 ha	0.00 %
Surface destinée aux aires de jeux ouvertes au public		0.0000 ha	0.00 %
Surface privées et publiques nécessaires à la viabilisation		0.0549 ha	14.22 %
Scellement maximal du sol (terrain net)	0.1973 ha		Nombre de lots/parcelles/d'îlots
	59.58 %		8
			Taille moyenne des lots/parcelles/d'îlots
			4.14 ares

Constructions	<i>minimum</i>	<i>maximum</i>	Mixité de logements (en tenant compte du nombre maximum de logements)	<i>minimum</i>	<i>maximum</i>
Surface constructible brute		2621 m ²	Nombre de logements de type		
Emprise au sol		1049 m ²	unifamilial		6
Nombre de logements		6	bifamilial		0
Densité de logements / hectare brut		16 u./ha	collectif (>2 log/bât.)		0
Personnes estimées / logement		2.7	Surf./nbre de log- à coût modéré		0
Nombre d'habitants		16	Surface brute de bureaux maximale	0.00 m ²	
Surface de vente maximale	220.00 m ²				

Axe(s) de desserte	Emplacements de stationnement	
		<i>activités</i>
		<i>habitat</i>
	Charge de trafic	
	(si disponible et selon prévision P&CH)	
Route Nationale		0
Chemin		2
Chemin Repris		
Chemin communal	Rue du Cimetière	
		2
		14
Offre de transports en commun		
Proximité de l'arrêt d'autobus le plus proche (distance parcourue)	190 m	Proximité d'une gare ou d'un arrêt de chemin de fer (distance parcourue)
		14000 m
Infrastructures techniques		
Longueur totale de canalisation pour eaux usées	68 m	Surface destinée à l'évacuation d'eaux pluviales à ciel ouvert
Longueur totale de canalisation pour eaux pluviales	69 m	Surface destinée à la rétention d'eaux pluviales à ciel ouvert
		31 m ²
		0 m ²

Danielle GHERARDI
a r c h i t e c t e

14 um beschelchen
L 7670 Reuland
83 76 40 . 621 27 95 21

COMMUNE DE JUNGLINSTER – SECTION JA DE GODBRANGE

PROJET DE MORCELLEMENT « WURTH »

MANDAT

Nous soussignés **Monsieur et Madame Camille WURTH-IRRTHUM** demeurant à 12, Rue du Cimetière L- 6171 Godbrange,

– Donnons notre accord à Mme Danielle GHERARDI, bureau d'architecture Gherardi, 14, um Beschelchen L- 7670 Reuland d'établir un projet de morcellement sur les parcelles nous appartenant N° 251/1457, 252/1458 et 253/1459, section JA de Godbrange, commune de Junglinster

– Donnons mandat à Mme Danielle GHERARDI, bureau d'architecture Gherardi, 14, um Beschelchen L- 7670 Reuland de présenter et faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités communales afin que le projet suive la procédure d'adoption.

Godbrange, le 28 septembre 2020.

Monsieur et Madame Camille WURTH-IRRTHUM



Fait en deux exemplaires

CERTIFICAT URBANISTE-AMENAGEUR (PERSONNE MORALE)**Projets d'urbanisme ou d'aménagement du territoire**

Ce projet est suivi par le membre OAI en

- mission complète (conception et direction des travaux)
 mission partielle (sans la phase direction des travaux)

Par la présente, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils certifie que la société
KNEIP INGENIEURS-CONSEILS SARL

ayant son siège social à **LUXEMBOURG 98, RUE DU GRÜNEWALD**
 est inscrite au tableau **des urbanistes-aménageurs exerçant à titre d'indépendant G.D.L.**
 sous le numéro **UP/10707**

Le droit de signature appartient à

VALERIE BEGUE UA/2287**PHILIPPE JAAQUES UA/2072**

Le présent certificat habilite son titulaire à présenter auprès des instances publiques des projets,
 d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, prévus à l'article 4 de la loi du 13 décembre 1989.

Luxembourg, le **13/05/2024**

Pierre HURT
 Directeur

Ce certificat est uniquement valable pour le projet ci-après:

- commune: **JUNGLINSTER**
- objet: **PAP 'RUE DU CIMETIERE'**
- localité: **GODBRANGE**
- rue: **Rue du Cimetière**
- n° de cadastre: **251/2187**
- maître de l'ouvrage: **Camille Wurth-Irrthum, Godbrange**

Certifié conforme le **31/7/2024** par signature d'un des titulairesNom, Prénom: **Begue Valerie**

Le certificat original, dont le fond est imprimé en orange, est réservé à l'administration communale compétente.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

EXTRAIT CADASTRAL

Date d'émission : 3 juillet 2024

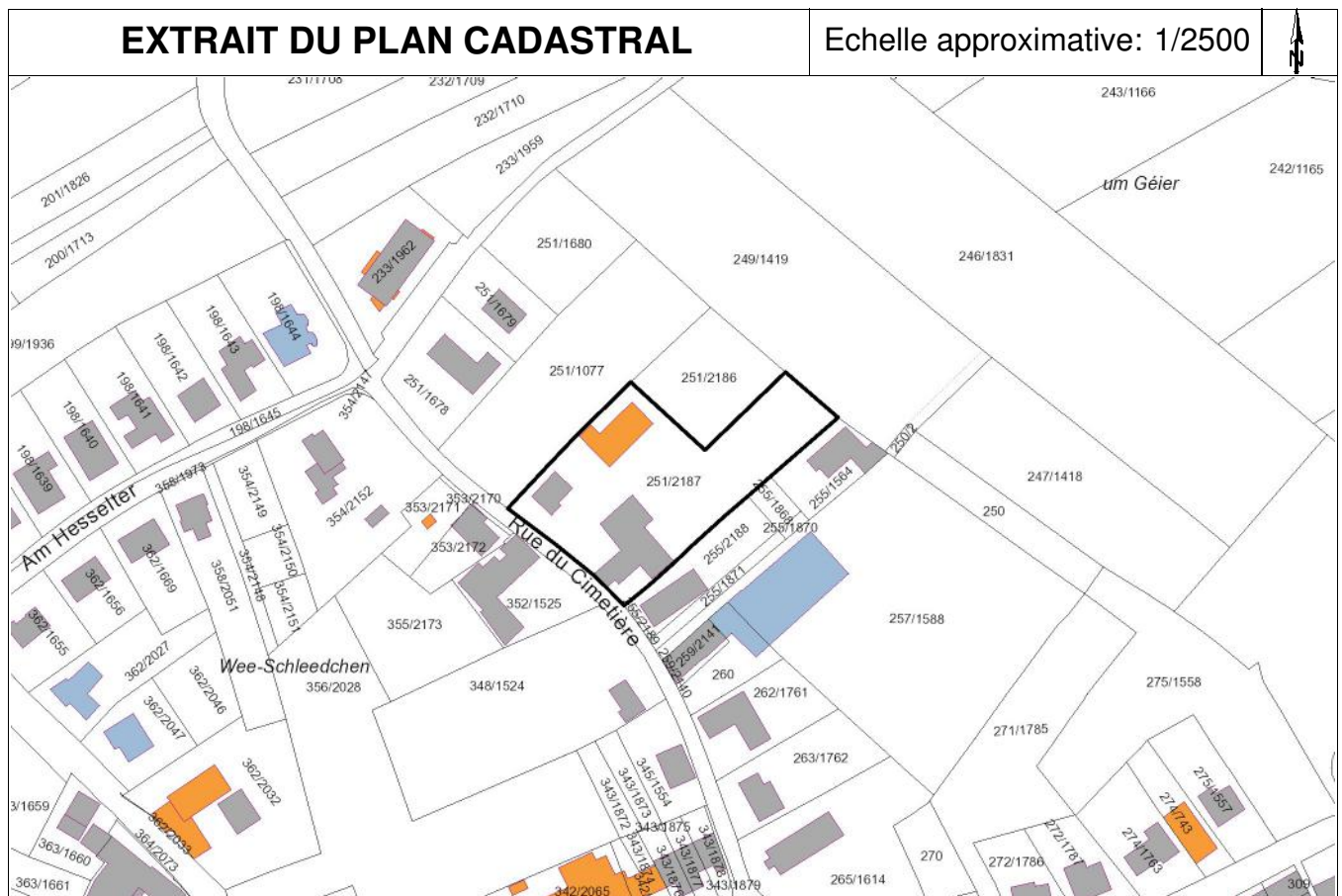
Responsable : Jean THIBO

Commune : **JUNGLINSTER**
Section : **JA de GODBRANGE**
No cadastral : **251 / 2187**
Contenance : **38a61ca**

Lieudit : Rue du Cimetière
Revenu bâti : **130**
Mesurage(s) : **1740**

	Nature	Occupation(s)	R non-bâti	R bâti	Contenance
1	place (occupée)	bâtiment à habitation bâtiment agricole	30.88	130	38a61ca

Propriétaire	Quote-part	Usufruitier	Quote-part
WURTH, CAMILLE (IRRTHUM) [6171 Godbrange]			



GEOCAD Sàrl.
98, rue du Grünewald L-1912 LUXEMBOURG

no mes 1740

Commune de JUNGLINSTER Section -JA- de Godbrange

Référence Géocad : 13979-03
Référence Cadastre : 201496

Levé par : LZ
Dessiné par : FB

Echelle : 1 / 250
Lieu et Date : LUXEMBOURG, le 24 novembre 2021

Le géomètre officiel : François-Xavier WEBER
Signature : *[Signature]*

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de JUNGLINSTER Section -JA- de Godbrange

Nouvelles(s) parcelle(s)

Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha a ca	Noms
251/2186	place		00 12 30	WURTH Comille (IRRTHUM)
251/2187	place (occupée)	bâtiments à habitation, bâtiment agricole	00 38 61	WURTH Comille (IRRTHUM)

Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles
251/2186	Rue du Cimetière	PARTIE NO 251/1457
251/2187	Rue du Cimetière	PARTIE NO 251/1457 ET NOS ENTIERS 252/1458 ET 253/1459

Remarque(s) :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende
- La parcelle figurant comme "place" sur ce plan ne peut être considérée comme "place à bâtir" qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- Ce plan est conforme aux contrats d'abornement datant du 11 juin 1987 (Mes. 796) et du 26 février 2019 (Mes. 1624).

MENTION DE VALIDATION

suivant la loi du 25.7.2002, article 7(3)

LE PRÉSENT PLAN EST CONFORME AUX DIRECTIVES OFFICIELLES ET EST INTÉGRÉ AUX ARCHIVES CADASTRALES.

Luxembourg, le 29/11/2021
Pour le Directeur
[Signature]
Claude SCHREINER, géomètre officiel





LEGENDE

Bâtiment/Mur

Bâtiment

Toiture

Altitude fatière

Altitude gouttière

Altitude toit-terrasse

Mur

Délimitation

Talus

Limites cadastrales

Limite parcellaire suivant mes. 1740

Réseaux

Eau

Réseau canalisation eaux mixtes

Grille carrée

Regard à cadre rond

Hydrant

Vanne

TV

Armoire TV

Végétation

Halle

Corifère

Feuille

Souche

Voie

Poteau

Lampadaire

Repères topographiques

Polygonation

Borne

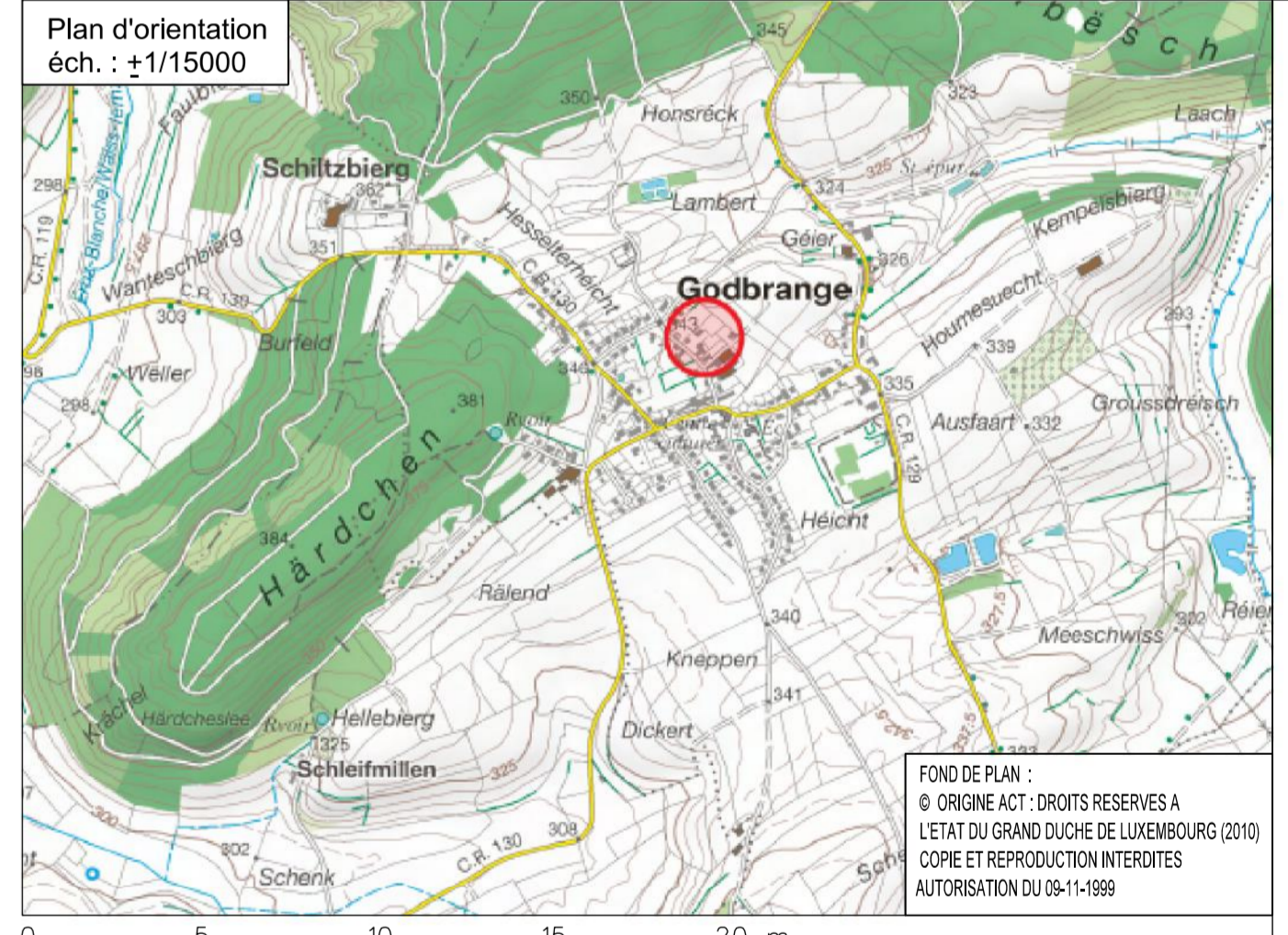
Autre repère

Courbes de niveau

Courbe de niveau tous les 0.5m

Divers

Altitude point terrain



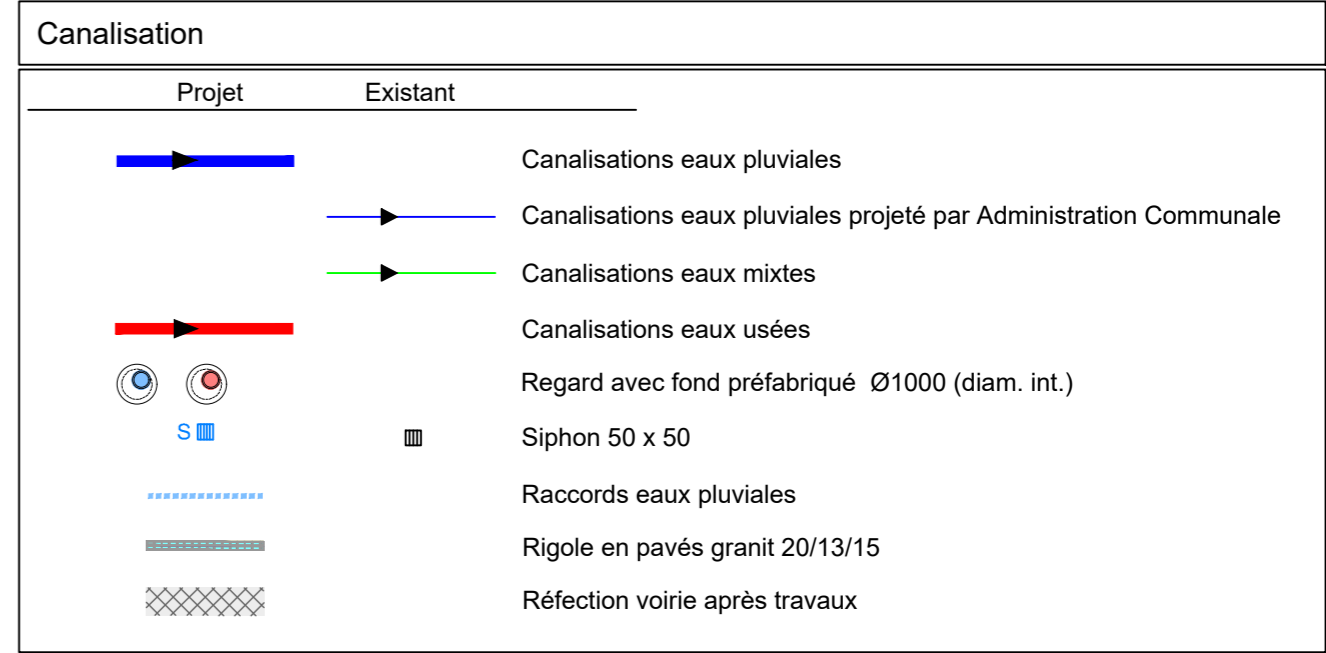
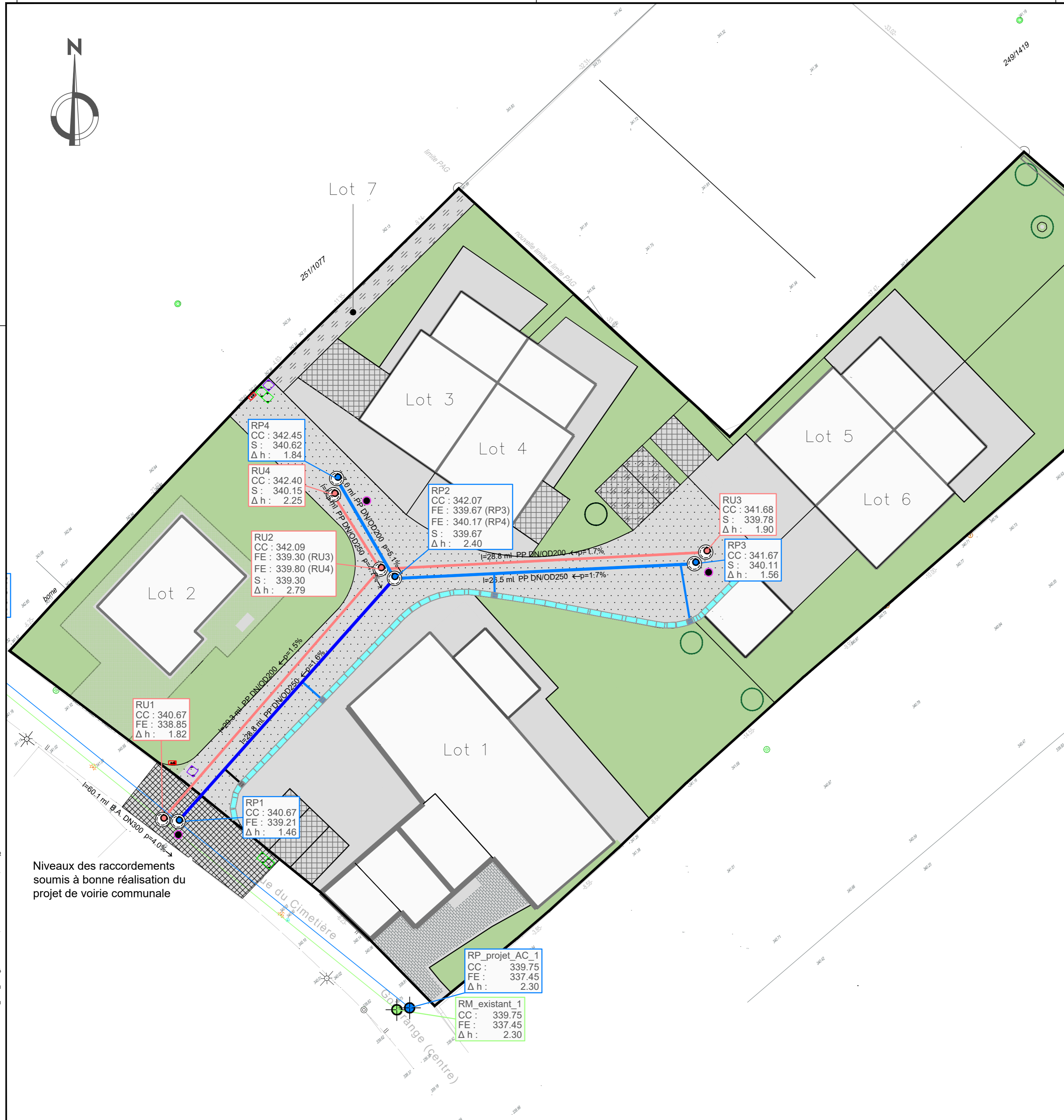
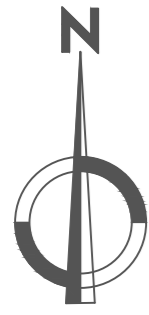
Rattachement en situation : LUREF (GPS)
 Rattachement en altitude : NG95 (précision SPSLUX)

e				
d				
c				
b				
a	EPR	VB	29/06/2023	ajoutées limites cadastrale suivant mesurage GEOCAD 1740 datant du 24 novembre 2021
Ind.	Dess.	Cont.	Date	Modifications

GODBRANGE
 12, Rue du Cimetière

PLAN TOPOGRAPHIQUE
 Parcelles 251/1457, 252/1458 et 253/1459

Signature :	Chef de projet :	PJ	Echelle :	1 / 200
	Terrain :	EH	Date :	05/08/2021
	Bureau :	SP		
	No ext. :		Plan No (Ind.) :	13979-01(a)



Les niveaux de raccordement des canalisations ont été retenus en fonction des niveaux projetés du projet communale de la réfection de la rue du Cimetière.

Ind.	Dess.	Cont.	Date	Modifications
e				
d	JGO	-	05/07/24	Ajout tracé approximatif de la canalisation d'eaux pluviales projeté par AC
c	JGO	VB	26/03/24	Ajout siphons suivant demande d'Administration Communale du 26/03/2024
b	JGO	VB	08/03/24	Mise à jour niveaux suivant plan d'architecte reçu en date du 6/03/2024
a	JGO	VB	08/02/24	Mise à jour niveaux suivant réunion à l'Administration Communale du 08/02/24

Maître d'ouvrage : **Monsieur et Madame Camille Wurth-Irrthum**

Architecte : **Danielle Gherardi**

Projet : **PAP "WURTH"**
 Rue du Cimetière L-6171 Godbrange
 Plan d'assainissement

Signature : **VB** (Chef de projet)
 Terrain : **HMA/JG**
 Bureau : **HMA/JG**
 No ext. :

Echelle : 1/250
 Date : 14/12/2023
 Plan No (Ind.): 13979_VRD_A_200_d

KNEIP
Ingénieurs-consultants s.à.r.l.

98, rue du Grünwald
 L - 1912 LUXEMBOURG
 Tél.: (352) 48 44 08
 Fax: (352) 40 02 66
 E-mail: kneip@kneip-ing.lu

PLAN_Z:\dossiers\13979\13979_VRD_A.dwg, LAYOUT:200 - Date: 5. Juillet 2024 - User: jgo

Niveaux des raccordements soumis à bonne réalisation du projet de voirie communale



Direction
Référence : EAU/ACP/24/0017
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

Accord de principe

Objet	PAP "Wurth" à Godbrange
Maître d'ouvrage	Madame et Monsieur Wurth-Irrthum
Bureau d'études	Kneip Ingénieurs-Conseils s.à r.l.
Plans	<ul style="list-style-type: none">- Mémoire explicatif- Plan n° G-JUN-08 indice b : Partie graphique - Plan d'aménagement général- Plan n° 13979_VRD_A_200_c : Plan d'assainissement- Plan des canalisations- Certificat d'assainissement- Calculs hydrauliques- Plan n° 462-20-APS01 : Partie graphique- Extrait du plan cadastral

Après une étude **sommaire** du projet et des plans y afférents et au regard des aspects tombant sous le champ d'application de la loi modifiée du 19 décembre 2008 et généralement des législations en vigueur relatives à l'eau, l'Administration de la gestion de l'eau ne formule pas d'objection a priori quant à la faisabilité du projet et ne s'oppose pas à son avancée.

Cependant, si l'étude **approfondie** du dossier lors des phases subséquentes de la procédure d'autorisation démontre que le projet a un impact négatif sur les ressources hydriques, et que par conséquent, certains paramètres de construction ou emprise ne sont finalement pas réalisables, ou nécessitent des alternatives, ou que l'octroi de certaines autorisations n'est pas possible, l'Administration de la gestion de l'eau ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité, le présent accord de principe ne visant qu'à permettre l'avancée de la planification.



Il appartient au requérant sollicitant cet accord de principe, de s'assurer au préalable que le projet soumis n'est pas fondamentalement contraire à la législation et les servitudes en vigueur. Il conviendra cependant de s'assurer lors de la planification que cette dernière reste conforme aux dispositions légales et servitudes en vigueur.

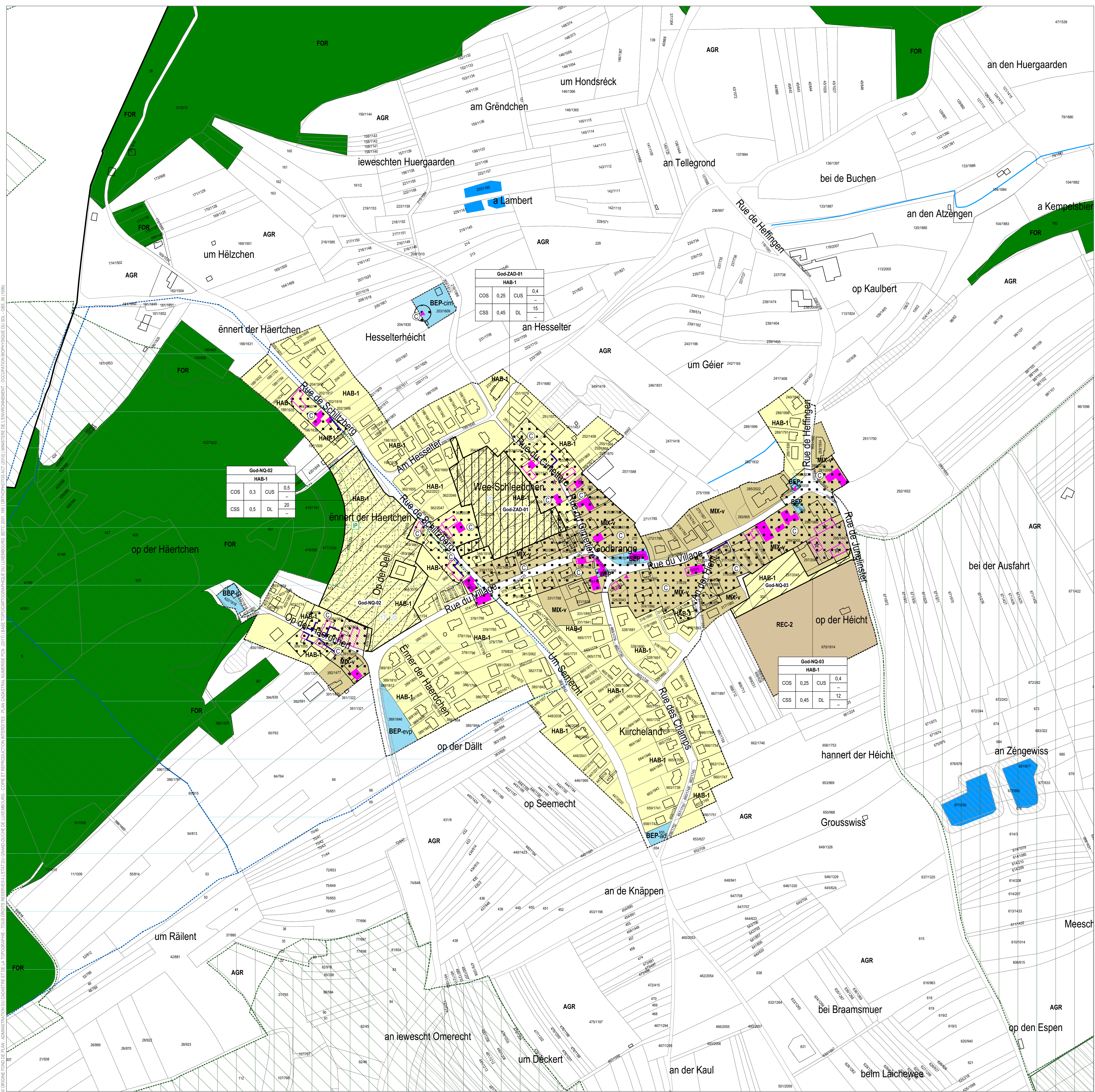
L'accord de principe ne vaut en aucun cas une autorisation et ne préjudicie en rien l'octroi ou le refus de celle-ci.

Remarques

- Le certificat d'assainissement, fourni par l'exploitant, attestant que la station d'épuration dispose de suffisamment de capacité pour traiter les eaux usées générées par le PAP est à joindre à la demande d'autorisation.
- L'axe pour eaux pluviales doit être opérationnel avant le premier raccordement du PAP, c'est-à-dire que le raccordement provisoire d'eau pluviale à la canalisation d'eaux mixtes ne sera pas autorisé. Au cas où l'axe pluvial n'est pas opérationnel, les eaux pluviales devront s'infiltrer via un ouvrage d'infiltration situé sur le domaine public.

Magalie Claudine Héline Lysiak Digitally signed by Magalie Claudine Héline Lysiak
Date: 2024.04.26 12:24:43
+02'00'

La Directrice adjointe,
Magalie Lysiak



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL - PAG

— Délimitation du degré d'utilisation du sol - - - - - Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-gv zone mixte villageoise - Gehmastraich
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP-1 zone de bâtiments et d'équipements publics - infrastructure technique
 - BEP-2 zone de bâtiments et d'équipements publics - cimetièr
 - BEP-3 zone de bâtiments et d'équipements publics - aire de jeux public
 - BEP-4v zone de bâtiments et d'équipements publics - espace vert public
 - BEP-5 zone de bâtiments et d'équipements publics - parking public
- Zones d'activités**
 - ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
- Zone commerciale**
 - COM zone commerciale
- Zones de sport et de loisir**
 - REC zone de sport et de loisir
 - REC-2 zone de sport et de loisir-2
- Zone spéciale eradioffusion / télévision**
 - SPEC zone spéciale eradioffusion / télévision
- Zone de jardins familiaux**
 - JAR zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public et de parc privé
- VERD Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"**
 - IP zone de servitude "urbanisation" - IP - intégration paysagère
 - CV zone de servitude "urbanisation" - CV - coulée verte
 - ES zone de servitude "urbanisation" - ES - Étude sol
 - EP zone de servitude "urbanisation" - EP - Protection d'eau
 - PE-ab zone de servitude "urbanisation" - PE-ab - Parking écologique autobus
 - PE-v zone de servitude "urbanisation" - PE-v - Parking écologique voiture
 - CE zone de servitude "urbanisation" - CE - Cours d'eau
 - na zone de servitude "urbanisation" - na - non adificandi
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
 - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 - couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabari d'une construction existante à préserver
 - Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques - à titre indicatif:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - NATURA 2000 FFH (09.2015)
 - NATURA 2000 oiseaux (09.2015)
 - reserves naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau
 - zone de protection d'eau potable/provisoire
 - zone inondable HQ 10
 - zone inondable HQ 100
 - zone inondable HQ extrem
- aux réseaux d'infrastructures de transport national

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif:

- Plan d'aménagement particulier dument approuvé (à titre indicatif)
- PAP 12345 N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - à titre indicatif et non exhaustif:

- Biotope (article 17)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (article 20)
- Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (articles 17 et/ou 20)
- von CEF (continuous ecological functionality)-Maßnahmen betroffene Fläche
- CEF-Areal (Ausgleichsfläche)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier	
COS	max. CUS max.
	(min.) (min.)
CSS	max. DL max.
	(min.) (min.)

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, VERSION 2017

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- N° DU PARCELLE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Bêchel TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BD_TOPO
BDT2001_199 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, VERSION 1998

- BATIMENT EXISTANT
- COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
- ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
- LIGNE ELECTRIQUE

ORTHOPHOTOS 2004 / ORTSBEGEHUNG DM / PAP

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS)
- BATIMENT EXISTANT (ORTSBEGEHUNG DM)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG DM)
- NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVE)
- NOUVELLE VOIRIE

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE JUNGLINSTER

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER
12, RUE DE BOURJUNSTER 6112 JUNGLINSTER LUXEMBOURG
TELEPHONE 787272-1 TELECOPIE 788519

MAITRES D'ŒUVRE
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
108, BD. GRANDE-CHASSE CHARLOTTE PLANDRICH STRASSE 4
1321 LUXEMBOURG LUXEMBOURG 5925 KOLY ALEXANDRE
TELEPHONE 263 858 1 TELECOPIE 263 858 50 TELEPHONE 0221925 888-0 TELECOPIE 0221925 888-50

COMMISSION D'AMENAGEMENT

CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
b	07.09.18	BKA	MODIFICATIONS SELON APPROBATION MINISTERIELLE DU 23.08.2018 (REF.: 2701072077) PLANS G-JUNG-01_02_03_04_05_06_07_10_11_12_13 IDENTIQUES A LA VERSION VOTEE LE 26.01.2018 PLANS G-JUNG-06_09_12 1 MODIFIES SUITE A LA DECISION DU MINISTRE DU 23.08.2018
a	26.01.18	FH	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DU CA (REF.: 2701072077 ET 1801072072 DU 22.9.2017 ET DU 15.1.2018) ET DU MODI (REF.: 79.890/CL DU 26.9.2017) ET ADAPTATIONS DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU CC DU 21.1.2018

PHASE DE PLANIFICATION

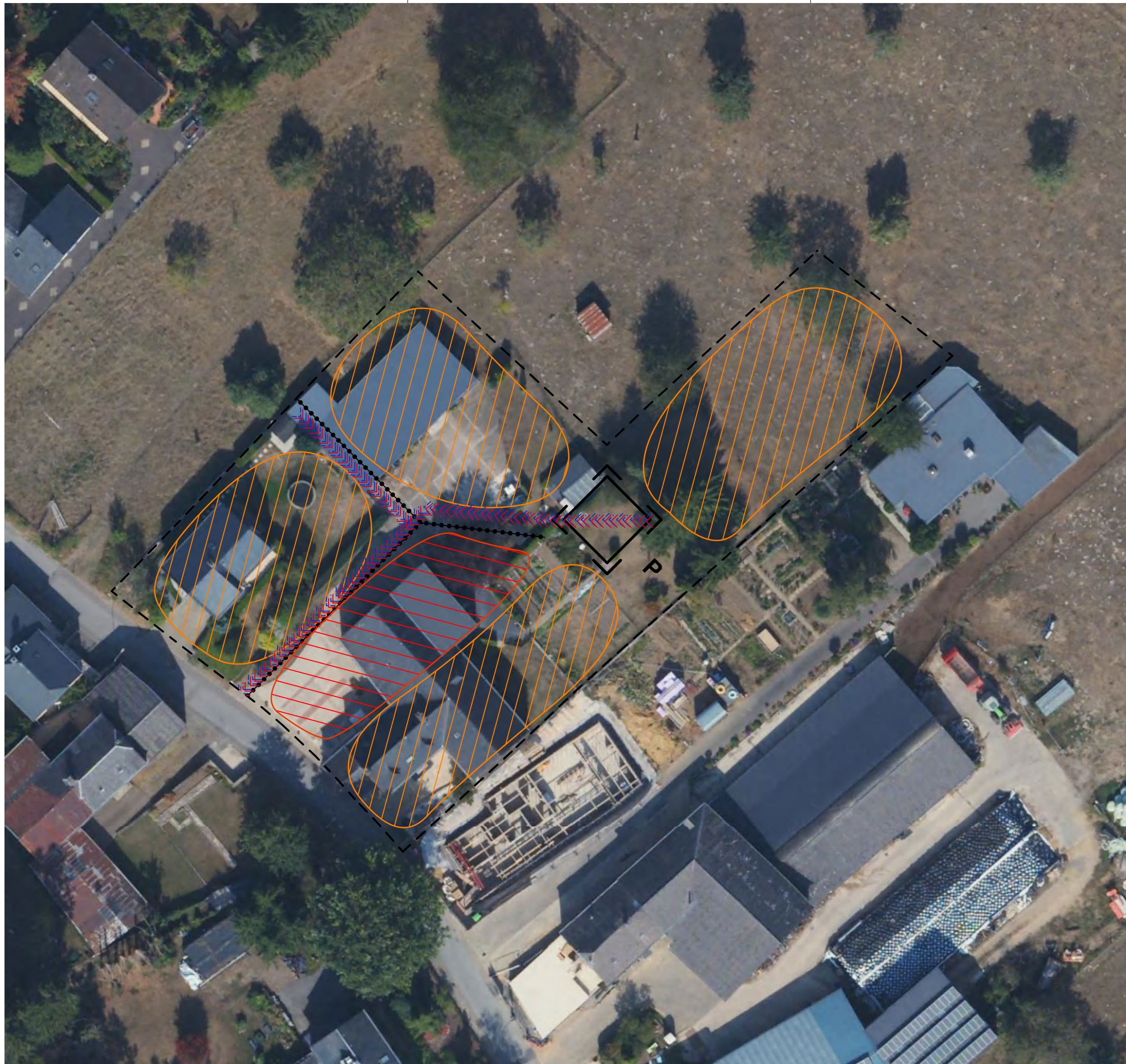
APPROBATION ECHELLE 1 : 2 500

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE GODBRANGE

version du 26 janvier 2018 votée par le Conseil communal modifiée suite aux réclamations déclarées fondées par la décision du ministre du 23 août 2018

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH	12.05.2017	1203	G - JUN - 0 8	b
RESP.				FORMAT 97,5 / 59,4 CM	



- Délimitation des lots / îlots**
- Délimitation du schéma directeur
 - - - Courbes de niveaux du terrain existant
- Concept de développement urbain**
- 1. Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités**
- Logement
 - Commerces / services
 - Artisanat / Industrie
 - Equipements publics / loisir / sport
- faible moyenne forte densité
- 2. Espace public**
- Espace minéral cerné / ouvert
 - Espace vert cerné / ouvert
- 3. Centralité**
- 4. Élément identitaire à préserver**
- 5. Mesures d'intégration spécifiques**
- 6. Séquences visuelles**
- Axe visuel
 - Seuil / entrée de quartier, de ville, de village
- Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques**
- 7. Connexions**
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
 - Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
 - Zone résidentielle / de rencontre
 - Chemin de fer
- 8. Aire de stationnement**
- Parking couvert / souterrain
 - Parking public / privé
- 9. Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)**
- 10. Infrastructures techniques**
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
 - Axe principal du canal pour eaux usées
- Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**
- 11. Coulee verte**
- 12. Biotopes à conserver**
- Supplémentaire**
- Bassin de rétention
 - Arbre à préserver

MAITRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE JUNGLINSTER
 PROJET
 Modification du PAG PAP-QE à Godbrange

PLAN
SCHEMA DIRECTEUR - RUE DU CIMITIERE A GODBRANGE
 BUREAU D'ÉTUDES

zimplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

83, Parc d'Activités Capellen
 L-8308 Capellen
 Tel: +352 26 39 01
 info@zimplan.lu
 www.zimplan.lu

ISO 9001
 ISO 14001
 ISO 26000

DESSINÉ PAR JAD	FORMAT DIN-A3 (420mm/297mm)
VÉRIFIÉ PAR ABM	ÉCHELLE 1/500
DATE 13.10.2021	
FICHER R:\2021\20211613_ZP_ModPAG-PAPqe_Rue_de_Cimetière_Godbrange\0_Plan\PDF\SD	
PLAN N° 20211613_ZP_ModPAG_PAPQE_Schéma directeur	
FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES	





FICHE TECHNIQUE

SCHEMA DIRECTEUR GOD-NQ-04 « RUE DU CIMETIERE »

GODBRANGE

1. MERKMALE

Fläche in ha	0,38 ha
Vorgesehene Nutzung	<p>Wohnzone (zone d'habitation 1)</p> <ul style="list-style-type: none">- Ausweisung als <i>zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier» (NQ)</i>- Wohngebäude entlang der Rue du Cimetiere; Nebengebäude (Schuppen, Garage) im rückwärtigen Bereich- Grünstrukturen im Nord-Osten

2. RÄUMLICHE LAGE IN DER ORTSCHAFT



Source : Administration du Cadastre et de la Topographie, Orthophoto 2020, représentation par zilmplan s.à.r.l



3 . AUSSCHNITT AUS DEM PAG

GOD-NQ-04 (HAB-1)				
COS	0,4	CUS	Max. 0,7	
			Min. -	
CSS	0,6	DL	Max. 20	
			Min. -	


4. IDENTIFIZIERUNG DER STÄDTEBAULICHEN AUFGABENSTELLUNG UND DER LEITLINIEN

4.1 Städtebauliche Problemstellung	<ul style="list-style-type: none"> • Lage am Ortsrand, unmittelbar angrenzend an die zone verte • Umgang mit prägenden Raumkanten („alignement à conserver“) • Einpassung in die dörfliche Umgebung
4.2 Leitlinien	<ul style="list-style-type: none"> • Nachverdichtung im Siedlungsbereich • Bebauung mit Einfamilienhäusern (geringe Dichte) • Harmonische Integration in die Bestandsbebauung • Harmonischer Übergang zur zone verte

5. STÄDTEBAULICHES ENTWICKLUNGSKONZEPT

5.1 Städtebauliche Identität und Charakter	<ul style="list-style-type: none"> • Integration der neuen Wohngebäude in die Bestandsbebauung • Einfamilienhausbebauung (freistehend, Doppelhaus)
5.2 Konzept der Mobilität und der technischen Infrastrukturen	<ul style="list-style-type: none"> • Erschließung der Fläche über die Rue du Cimetière <ul style="list-style-type: none"> ○ Direkter Anschluss für die 2 zu erhaltenden Gebäude im straßenwärtigen Bereich ○ Neue Zufahrt zum hinteren Areal • Bestehende Busverbindungen mit Haltestelle „bei der Kiirch“ innerhalb eines 300-Meter-Erreichbarkeitsradius: RGTR-Linien 100 (Limpertsberg - Junglinster), 101 (Limpertsberg/LTC - Heffingen - Ettelbruck/LT (courses scolaires)), 420 (Angelsberg - Godbrange - Junglinster (courses scolaires)) und 421 (Mersch - Imbringen - Ernster (courses scolaires))



	 <p>SOURCE : ACT 2021</p> <ul style="list-style-type: none">• Anbindung an technische Infrastrukturen wie Trinkwasser und Schmutzwasser erfolgen über bestehenden Strukturen in der rue de Cimetière<ul style="list-style-type: none">○ Trinkwasser: kommunale Leitungen○ Abwasser : Mischwasserkanäle Syndikat SIDERO
5.3 Landschaftskonzept und Ökologie	<ul style="list-style-type: none">• Keine nationalen / internationalen Schutzgebiete oder Biotope auf der Fläche• Unmittelbar an zone verte angrenzend, daher sanfter Übergang zur offenen Landschaft
5.4 Konzept der Durchführung	<ul style="list-style-type: none">• Umsetzung des Projekts in einer Phase• Fläche teilweise als Altlastenverdachtsfläche ausgewiesen (Ggf. Maßnahmen zur Sanierung notwendig)• Fläche teilweise zone orange mit bekannten archäologischen Funden/Spuren von Funden (ggf. Information an CNRA)



Madame Danielle GHERARDI
Bureau d'Architecture Gherardi-Klein
Danielle
14, um Beschelchen
L-7670 REULAND

Luxembourg, le 21 avril 2022

Objet : Levée de contrainte archéologique dans le cadre du PAP « Op der Knupp », sis à Junglinster, section JA de Godbrange, lieu-dit « rue du Cimetière » (parcelle cadastrale n°251/2187). Art. 5 point 3 de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel

Référence : 1105-C/22.4320

Madame Gherardi,

En réponse à votre demande du 05 avril 2022, j'ai l'honneur de vous informer que le projet susmentionné a fait l'objet d'une évaluation des incidences des travaux planifiés sur le patrimoine archéologique. Au vu de cette évaluation et conformément à l'article 5 point 3 de la loi relative au patrimoine culturel, ledit projet bénéficie d'une levée de contrainte archéologique.

Néanmoins, comme aucune investigation scientifique de terrain n'a eu lieu, il est porté à votre connaissance que la présence d'éléments faisant partie du patrimoine archéologique ne peut pas être entièrement exclue. En cas de découverte fortuite d'éléments du patrimoine archéologique, il y a lieu d'appliquer les articles 16 et 17 de la loi relative au patrimoine culturel.

Par ailleurs, en cas de modification du projet en question, notamment relative à la profondeur des travaux d'aménagements ou/et à la surface totale du projet, le projet doit être soumis à l'INRA pour une réévaluation.

Veuillez agréer, Madame Gherardi, l'expression de mes salutations distinguées.



Sam Tanson
Ministre de la Culture

Copie à : Administration communale de Junglinster

PAP « Wurth »

À Godbrange

**Demande d'accord de principe selon la loi modifiée du 19 décembre
2008 relative à l'eau**

Mémoire explicatif du concept d'assainissement projeté

26 mars 2024

Table des matières

1	Contexte.....	2
2	Situation actuelle	3
3	Situation projetée	3
3.1	Eaux usées.....	3
3.2	Eaux pluviales.....	3
3.3	Drainages	4
4	Annexes.....	5
4.1	Plan d'aménagement particulier.....	5
4.2	Extrait cadastral	5
4.3	Plan d'aménagement général	5
4.4	Extrait du projet d'assainissement dans la rue du Cimetière	5
4.5	Certificat d'assainissement	5
4.6	Fiche de calcul du volume de rétention.....	5
4.7	Plan d'assainissement 13979_VRD_A_200_c	5

PAP « Wurth » à Gobrange

Concept d'assainissement projeté

Mémoire explicatif

1 Contexte

Le PAP « Wurth » est situé dans la localité de Gobrange, dans la commune de Junglinster. Il se trouve le long de la rue Cimetière. Le PAP, aura une superficie totale de 3.848 m². Actuellement 2 maisons et un hangar s'y situent, le PAP prévoit 6 lots constructibles, dédiés à la construction de 6 maisons unifamiliales (annexe 4.1).

Le projet est réalisé sur la parcelle 251/2187, section : JA de GODBRANGE (annexe 4.2) et se trouve en zone d'habitation 1 du PAG (annexe 4.3).



Extrait Geoportail

2 Situation actuelle

Un réseau de canalisation d'eaux mixtes existe actuellement dans la rue du Cimetière. La canalisation évacue vers la station d'épuration de Gobrange (STEP_125_B003).

Actuellement, plus profondément dans la rue du Cimetière, la canalisation d'eaux mixte représente une surcharge. Cependant, l'Administration Communale de Junglinster est en train d'élaborer un projet d'assainissement qui prévoit de refaire le réseau d'eaux mixtes ainsi que la pose d'un axe supplémentaire dédié à la collecte séparée des d'eaux pluviales (annexe 4.4). Suite à une réunion à l'Administration Communale en date du 8 janvier 2024, la phase de planification du projet communal ainsi que l'établissement des servitudes sont presque achevées.

3 Situation projetée

Un système séparatif sera mis en place au sein du PAP, c.-à-d. un réseau d'eaux pluviales distinct du réseau d'eaux usées.

3.1 Eaux usées

Les eaux usées seront évacuées grâce à des canalisations DN200 vers la canalisation d'eaux mixtes se trouvant dans la rue du Cimetière. Les maisons seront raccordées gravitairement.

Actuellement, le réseau de canalisation d'eaux mixtes est partiellement saturé, cependant le débit d'eaux usées est négligeable pour la situation projetée.

Le certificat d'assainissement établie par le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest, est joint en annexe (annexe 4.5).

3.2 Eaux pluviales

Un calcul du volume de rétention pour le PAP a été réalisé d'après la norme allemande ATV DVWK 117, suivant les paramètres suivants :

- Débit de sortie : Débit généré par une pluie d'une récurrence de 1 an sur la surface concernée à l'état original ; dans ce cas 3.848 m² avec un taux d'imperméabilisation de 10 %.
- Volume de rétention : Rétention d'une pluie d'une durée de 15 min d'une récurrence de 10 ans pour la surface concernée à l'état projeté : (taux d'imperméabilisation de 52 %) majoré d'un facteur de sécurité de 15 %.
- Surface prise en compte : Après différents échanges avec l'Administration de la Gestion de l'Eau, il a été retenu de ne pas considérer la surface des deux maisons existantes le long de la rue du

Cimetière. Par ce fait, la surface finalement prise en compte dans le calcul est de 2.799 m² au lieu de 3.848 m².

Suivant ce mode de calcul, et la surface retenue, le volume de rétention du projet est de 24.91 m³ (annexe 4.6).

Étant donné que le volume de rétention se situe en dessous du seuil de 30 m³. Il est proposé de renoncer à l'aménagement d'un bassin de rétention.

Les eaux pluviales seront évacuées par des canalisations DN250 vers la future canalisation d'eaux pluviales prévue dans la rue du Cimetière. Il est prévu que les détails précis concernant les raccordements finaux seront disponibles au moment de la demande d'autorisation relative à l'eau.

Le concept d'assainissement projeté est repris sur le plan 13979_VRD_A_200_c (annexe 4.7).

3.3 Drainages

Actuellement, aucun drainage n'est envisagé au droit du site.

En cas de mise en place d'un drainage, le niveau de la nappe phréatique devra être déterminé préalablement grâce à une étude de sol. Le bas du drainage ne peut en aucun cas se situer en-dessous du niveau de la nappe.

Les eaux drainées devront être raccordées à la canalisation d'eaux pluviales (par gravité ou par pompage).

Si le drainage ne peut être mis en place suivant le niveau de la nappe, il faudra prévoir la construction d'une cuve étanche.

4 Annexes

- 4.1 Plan d'aménagement particulier
- 4.2 Extrait cadastral
- 4.3 Plan d'aménagement général
- 4.4 Extrait du projet d'assainissement dans la rue du Cimetière
- 4.5 Certificat d'assainissement
- 4.6 Fiche de calcul du volume de rétention
- 4.7 Plan d'assainissement 13979 VRD A 200 c



S013646

30/01/2024



30049058

Reçu le 31/01/2024
KGE Job 10979
Transmis à

S I D E R O

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DÉPOLLUTION DES EAUX RÉSIDUAIRES
DE L'OUEST

Administration Communale de Junglinster
c/o Collège des Bourgmestre et Echevins

12, rue de Bourglister
L-6112 JUNGLINSTER

BECKERICH

ELL

FISCHBACH

GARNICH

HABSCHT

HELPERKNAPP

Beringen, le 30 janvier 2024

JUNGLINSTER

**Concerne : PAP Würth à Godbrange
Avis technique**

KÄERJENG

KEHLEN

KOERICH

Madame, Monsieur,

KOPSTAL

Le bureau d'études Kneip a soumis en date du 25 janvier le plan N° 13979_VDR_A_200 relatif au projet mentionné sous rubrique avec prière d'avis.

LEUDELANGE

Vu l'absence d'un mémoire explicatif détaillé, le présent avis ne peut se prononcer que sur le concept général du projet et non sur la conception détaillée.

LINTGEN

LORENTZWEILER

Le projet en question a pour objet la rénovation/construction de 6 maisons d'habitation dans la rue du Cimetière.

MAMER

L'assainissement du PAP est prévu en système séparatif, avec raccordement des axes d'eaux pluviales et eaux résiduaires sur la canalisation d'eaux mixtes existante de la rue du Cimetière.

MERSCH

PRÉIZERDAUL

En matière d'assainissement des eaux usées de la localité, ce projet est conforme aux règles de l'art en vigueur actuellement et est de ce fait à aviser positivement.

REDANGE/
ATTERT

Toutefois, nous demandons au bureau d'études d'adapter le niveau de raccordement de la buse d'eaux pluviales en RP1. En effet, le rehaussement du point de raccordement de 30 cm au moins permettra un croisement ultérieur des deux buses d'eaux pluviales et mixtes lors de la pose éventuelle d'un axe d'eaux pluviales dans la rue du Cimetière.

SAEUL

STEINFORT

La capacité nominale de la station d'épuration biologique de Godbrange s'élève à 1'260 EH. Les analyses effectuées par le Sidero accusent une charge actuelle d'environ la moitié, donc le raccordement du PAP en question ne posera pas problème au niveau du traitement des eaux usées.

STEINSEL

USELDANGE

VICHTEN

WALFERDANGE



S I D E R O

TÉL.: 32 58 60-1 - FAX: 32 58 60-900 - E-MAIL: SIDERO@SIDERO.LU - 11C, RUE IRBICHT - L-7590 BERINGEN/MEIRSCH

Il est sous-entendu que le présent projet doit respecter les directives de l'Administration de la Gestion de l'Eau et est susceptible d'être autorisé par les autres Administrations compétentes de l'Etat.

Il revient au bureau d'études chargé de l'élaboration du projet et du suivi des travaux de construction, d'être garant du dimensionnement correct des ouvrages, de leur planification optimale, du coût le plus économique, ainsi que de leur qualité.

Après réalisation du projet, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre au Sidero le fichier as-built en format Isybau, de même que l'enregistrement de l'inspection par caméra des conduites posées.

Pour de plus amples détails techniques éventuellement souhaités, je me tiens à votre disposition (tél. : 325860-203; e-mail : nathalie.welter@sidero.lu).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Nathalie Welter
Ingénieur-directeur adjoint



Copie à : Bureau Kneip, M. Goncalves

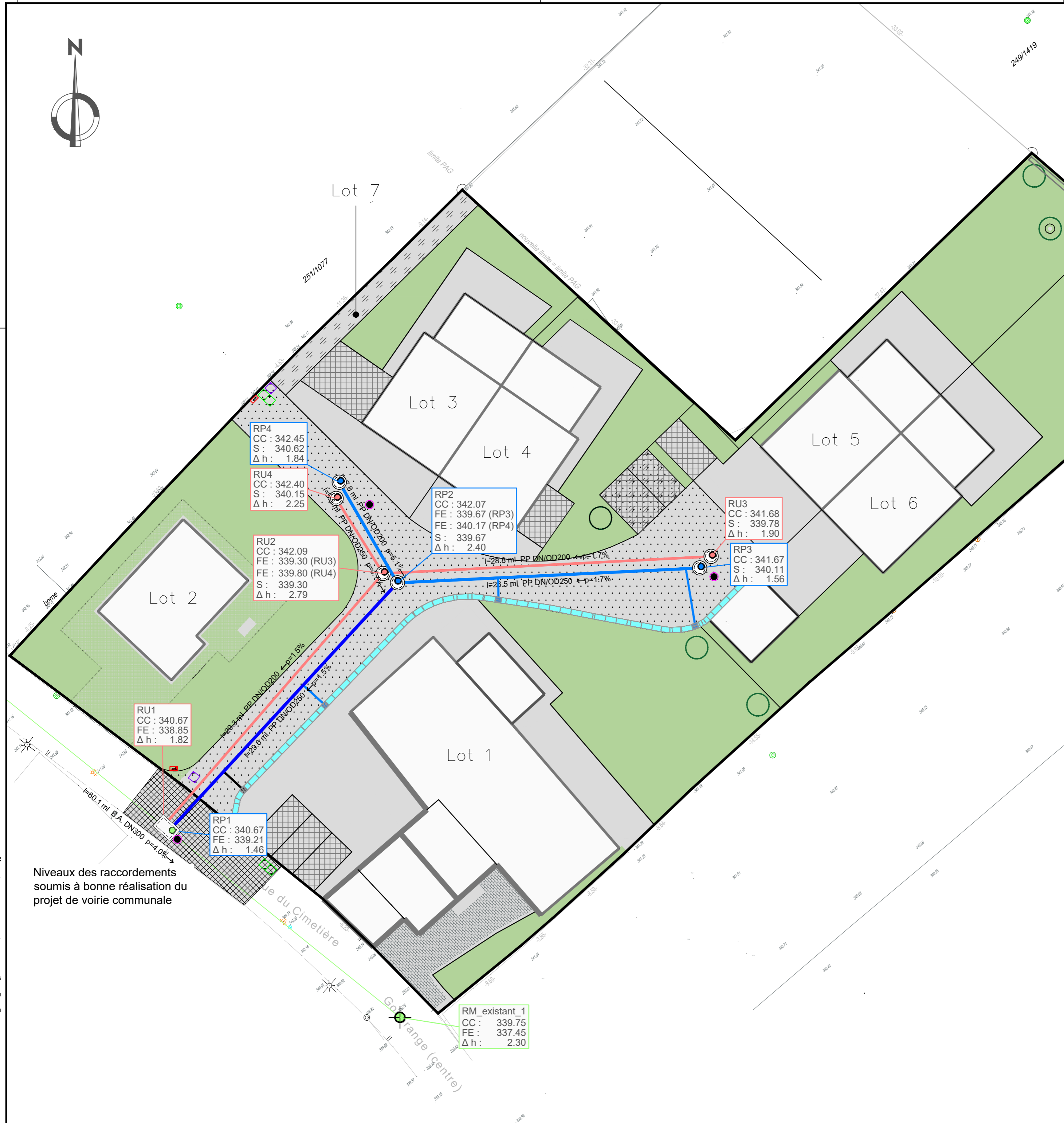
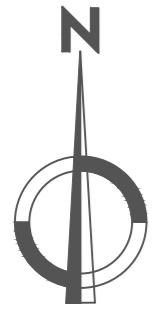
BERECHNUNG SPEICHERVOLUMEN		Beckenzufluss Q _{ZU}	Beckenabfluss Q _{AB}
Basisregen r (15,n=1):	[l/(s*ha)]	110.00	110.00
Regendauer T:	[min]	15.00	15.00
Jährliche Häufigkeit n:		0.10	1.00
Zeitbeiwert φ :		2.23	1.00
Regenspende:	[l/(s*ha)]	245.45	109.90

EINZUGSGEBIET BECKENZUFLUSS	Fläche [m2]	Abflussbeiwert Ψ	Regenwasser- abflussspende [l/s]	Abfluss Q [l/s]
GRÜNFLÄCHEN	1 554	0.1	3.81	3.81
Ecopavé	116	0.5	1.43	5.24
S.scellées (Terrasses, entrées)	204	0.7	3.51	8.75
Pavé autaccrochant	449	0.75	8.27	17.01
DACHFLÄCHEN (mit Neigung)		0.9	0.00	17.01
Dachflächen (o.Neigung)	330	0.7	5.67	22.69
DACHFLÄCHEN, ext. Begrünt	145	0.5	1.78	24.46
SCHWARZBELAG		0.9	0.00	24.46
Gesamt	2 799	0.36	24.46	

EINZUGSGEBIET BECKENABFLUSS (Bestand)	Fläche [m2]	Abflussbeiwert Ψ	Regenwasser- abflussspende [l/s]	Abfluss Q [l/s]
	2 799	0.1	3.08	
Gesamt	2 799		3.08	

Berechnungsvorgehensweise:				
Einzugsgebiet - geplant	A _E		0.28	ha
Versiegelte Fläche - geplant	A _U		0.10	ha
Beckenzufluss - geplant	Q _{Zu}		24.46	l/s
Beckenabfluss - vorhanden	Q _{dr}		3.08	l/s
Drosselabflussspende:	q _{dr,r,u}	ok	30.44	l/s
Trockenwetterabfluss	Q _{t,24}		0.04	l/s
Fließzeit	t _f	ok	1.32	min
f ₁ - Hilfsfunktion	f ₁		1.0012	
Zuschlagsfaktor	f _z		1.15	
Abminderungsfaktor	f _a		1.0005	

Berechnung des Beckeninhalts nach ATV-A117 (03/2001)				
Regendauer	Jährlichkeit	Regenspende	spezifisches Volumen	Volumen
D [min]	n [1/jahr]	Γ _{T,n} [l/s*ha]	V _{s,u} [m3/ha]	V [m3]
5	0.1	420.77	134.74	13.43
10	0.1	310.04	193.03	19.24
15	0.1	245.45	222.66	22.19
20	0.1	203.13	238.45	23.76
25	0.1	173.26	246.50	24.57
30	0.1	151.05	249.80	24.90
35	0.1	133.88	249.95	24.91
40	0.1	120.22	247.94	24.71
45	0.1	109.09	244.34	24.35
50	0.1	99.84	239.58	23.88
55	0.1	92.04	233.92	23.31
60	0.1	85.37	227.56	22.68
65	0.1	79.61	220.64	21.99
70	0.1	74.57	213.26	21.25
75	0.1	70.13	205.51	20.48
80	0.1	66.19	197.45	19.68
85	0.1	62.67	189.13	18.85
90	0.1	59.50	180.59	18.00
				24.91
Berechnung des Beckenvolumens				
Beckeninhalt V	24.91 m ³			
Entleerungszeit t _e	2.25 h			



Canalisation		
Projet	Existant	
		Canalisations eaux pluviales
		Canalisations eaux mixtes
		Canalisations eaux usées
		Regard avec fond préfabriqué Ø1000 (diam. int.)
		Regard maçonné en briques de laitier ou coulé sur place en béton
		Siphon 50 x 50
		Raccords eaux pluviales
		Rigole en pavés granit 20/13/15
		Réfection voirie après travaux

Les niveaux de raccordement des canalisations ont été retenus en fonction des niveaux projetés du projet communale de la réfection de la rue du Cimetière.

Ind.	Dess.	Cont.	Date	Modifications
e				
d				
c	JGO	-	26/03/24	Ajout siphons suivant demande d'Administration Communale du 26/03/2024
b	JGO	VB	08/03/24	Mise à jour niveaux suivant plan d'architecte reçu en date du 6/03/2024
a	JGO	VB	08/02/24	Mise à jour niveaux suivant réunion à l'Administration Communale du 08/02/24

Maître d'ouvrage : Monsieur et Madame Camille Wurth-Irrthum

Architecte : Danielle Gherardi

Projet : **PAP "WURTH"**
Rue du Cimetière - 1711 Godbrange
D'assainissement

PROVISOIRE

Signature :	Chef de projet :	VB	Echelle :	1/250
	Terrain :	HMA/JG	Date :	14/12/2023
	Bureau :	HMA/JG	Plan No (Ind.):	13979_VRD_A_200_c
	No ext. :			



98, rue du Grünwald
L - 1912 LUXEMBOURG
Tél.: (352) 48 44 08
Fax: (352) 40 02 66
E-mail: kneip@kneip-ing.lu

PLAN_Z:\dossiers\13979\13979_VRD_A.dwg, LAYOUT:200 - Date: 26. Mars 2024 - User: jgp

Niveaux des raccordements soumis à bonne réalisation du projet de voirie communale



*Référence AGE : EAU-ACP-__-__

*

* Cases réservées à l'Administration

F-ACP

Formulaire général de demande pour un accord de principe (Uniquement pour le plan d'aménagement particulier (PAP))

Raison de la demande	
Nouvelle demande d'accord de principe	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification d'un accord de principe	<input type="checkbox"/>

N° de l'ACP accordé :


Description détaillée de l'objet de la demande	
Description détaillée de l'objet de la demande :	Un système séparatif sera mis en place au sein du PAP, c.-à-d. un réseau d'eaux pluviales distinct du réseau d'eaux usées. Les eaux usées seront évacuées grâce à des canalisations DN200 vers la canalisation d'eaux mixtes se trouvant dans la rue du Cimetière. Les eaux pluviales seront évacuées par des canalisations DN250 vers la future canalisation d'eaux pluviales prévue dans la rue du Cimetière.
Numéro cadastral :	251/2187
Section :	JA de GODBRANGE
Localité :	Godbrange
Commune :	Junglinster

Informations sur le demandeur		
Prénom, nom :	Kneip ingénieurs-conseils, S.à R.L.	
Adresse :	Numéro : 98	Rue : rue du Grünewald
	Code postal : 1912	Ville : Luxembourg
Personne de contact :	Nom : Goncalves	Prénom : Jorge
Téléphone :	+352484408	
E-mail :	jorge.goncalves@kneip-ing.lu	

Informations sur le maître d'ouvrage		(si autre que le demandeur)
Prénom, nom :	Monsieur et Madame Camille WURTH-IRRTHUM	
Adresse :	Numéro : 12	Rue : Rue du Cimetière
	Code postal : 6171	Ville : Godbrange
Personne de contact	Nom : Wurth	Prénom : Camille
Téléphone :	néant	
E-mail :	wuca@pt.lu	

Pièces à joindre en fonction de la demande
Extrait de la carte topographique avec indication exacte de l'emplacement à une échelle utile
Extrait de plan cadastral à une échelle utile
Plans de construction (plan d'implantation précis, profils en long et en travers, etc.)
Mémoire explicatif ou note explicative
Calculs hydrauliques
Extrait du PAG en vigueur
Plan du PAP
Photos de la situation existante
Documentation complémentaire (à spécifier) :

Par ma signature je donne mon accord pour le traitement des données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur www.eau.public.lu.

Signature du demandeur	
Signature	
Lieu	Luxembourg
Date	26 mars 2024

Ce formulaire, accompagné des documents et plans, est à envoyer sous forme digitale à l'adresse email autorisations@eau.etat.lu.

Le service autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau est à votre disposition pour toute information complémentaire via le numéro de téléphone **24556-920**.